

Des seize enfants que B. de Villars eut de son mariage avec L. de Langes, on connaît seulement :

François, baptisé à Sainte-Croix ¹	le 4 septembre 188
Pierre, — — —	le 6 février 1555;
Gaspard, — — —	le 30 septembre 1589;
Louise, . — —	le 26 juillet 1583 ;

Tous les quatre morts en bas âge.

Hélène, baptisée à Sainte-Croix le 23 septembre 1593, mariée à Pierre de Sève ;

Éléonore, mariée à Humbert de Chapponay ;

Claire, mariée à li Arthus de Loras.

Dans son testament, rédigé quelques années avant sa mort, on trouve les dispositions suivantes :

Après un long et pieux préambule, « j'ordonne, dit-il, que mon corps soit rendu à la terre, me remettant, pour le lieu de ma sépulture et les frais de mes obsèques, à la discrétion de L. de Langes, ma très chère et bien aimée femme, qui connaît notre mutuelle intention ; je la prie néanmoins que la principale dépense soit employée à faire prier Dieu pour le salut de mon âme, principalement aux autels privilégiés qui sont à Lyon.

« Je donne aux pauvres de l'aumône générale, à chacun d'eux la somme de trois écus livres.

« A messire Hierosme de Villars, archevêque et comte de Vienne, sa vie durant, l'usage de notre maison appelée de Beaulieu², qui est au-dessus des jardins de notre habitation, avec les meubles qui s'y trouveront, non compris toutefois les singularités, raretés, médaillons qui se trouvent en mon cabinet au bout de la galerie, priant ma femme de l'avoir pour agréable, et mon grand horloge sonnant;

¹ Reg. paroiss. de Sainte-Croix.

² Le chapitre de Saint-Jean permet à B. de Villars de prendre, par forme d'emprunt et à titre précaire, l'eau dont il a besoin pour accommoder et décorer ses jardins de Beaulieu, au réservoir de la fontaine que possèdent les chanoines en haut de la rue de Tirecul, du côté de bise, allant de la rue Tramassac jusqu'à la rue de Ruel tendant de la rècluserie Saint-Barthélémy à l'église Saint-Just ; puis conduite par canaux le long de la rue de Tirecul, puis dans la rue de la Bombarde, de là dans les cloîtres de Saint-Jean, où est le triomphe en un pilier de pierre de taille, et tombe en un réservoir de même nature. Les travaux devront être exécutés par le maître de l'œuvre. Lyon, 16 juillet 1602, *Acte capitulaire. Archives de M. Morin-Pons*,